



Didier QUENTIN

Député - Maire de Royan
HT/YC
ASG n° 10.0727

VILLE DE ROYAN



**ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT
AU MAIRE**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

ARRETE

Article 1 : Madame Marie-Noëlle PELTIER, troisième Adjoint au Maire, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

1. Signer tous documents comptables, mandats, titres de recettes, toutes pièces d'état civil et certificats.
2. S'occuper des affaires intéressant les travaux, la voirie, les bâtiments communaux et signer tous documents s'y rapportant.
3. Traiter les questions concernant le programme municipal enfance, petite enfance et maison de l'enfance et signer tous documents s'y rapportant.
4. Traiter les questions intéressant les quartiers et signer tous documents s'y rapportant.
5. S'occuper des relations extérieures et signer tous documents s'y rapportant.
6. Délivrer les expéditions du Registre des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 14 juin 2010

SPECIMEN DE SIGNATURE
Le troisième Adjoint,

Marie-Noëlle PELTIER

Le Député-Maire,

Didier QUENTIN

